



AESH

UN SALAIRE, UN STATUT, UNE RETRAITE POUR VIVRE ET NON SURVIVRE

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les AESH, toujours soutenu-es par la CGT Éduc'action, ont démontré ces dernières années leur forte capacité de mobilisation pour dénoncer des conditions de travail et de salaires inacceptables. Des dizaines de milliers d'AESH subissent la précarité et sont aujourd'hui dans une situation de grande pauvreté, aggravée par le contexte inflationniste actuel.

Or, malgré la pression, le gouvernement reste toujours sourd aux revendications des AESH qui réclament toujours un vrai statut et une reconnaissance totale.

SALAIRE

La dernière hausse du SMIC au 1er janvier 2023 engendre à nouveau un **tassement de la grille indiciaire des AESH**. Cette mise à niveau « mécanique » entraînée par la revalorisation du SMIC confirme une fois de plus un manque total de reconnaissance du métier et de ses enjeux.

En Août 2021, les régulières et massives luttes des AESH (soutenues par la CGT Éduc'action) ont abouti à une refonte de la grille indiciaire qui accordait une évolution de 10 points en 10 points tous les 3 ans. Aujourd'hui, les 6 premières années (correspondant à l'échelon 1 et 2) sont au même indice soit 353 et à

seulement 2 points d'indice de l'échelon 3 qui n'a pas évolué en demeurant à 355. **Intolérable.**

9 ANNÉES SANS REVALORISATION SALARIALE : INDICE IDENTIQUE AU 1ER ET 2ÈME ÉCHELON ET + 2 POINTS AU 3ÈME



RETRAITE

Dans le (mauvais) système actuel un·une AESH aurait, sur la base d'une carrière complète à temps complet, une retraite autour de 900€. Pour beaucoup, **ce sera l'allocation de solidarité aux personnes âgées comme seule perspective de revenus pour la retraite**. Le projet de réforme Macron n'améliorera rien pour ces personnels. Il ment en promettant 1100€ minimum car ce montant est calculé sur une carrière complète à temps complet. Carrière que les AESH n'ont pas jusqu'à présent...

EN GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE

CONTRE LA RÉFORME RETRAITE MACRON LE 19 JANVIER

UN STATUT : UNE URGENCE

La proposition de loi visant à créer un corps de fonctionnaire d'AESH mise au débat à l'Assemblée nationale a été balayée par le gouvernement d'un revers de main. L'accès au CDI au bout de 3 ans, ne répond en rien à une reconnaissance concrète de la valeur professionnelle des AESH, ne résout absolument pas l'absence d'attractivité et laisse les AESH dans la même situation de pauvreté.

Sans AESH, la dite École inclusive dysfonctionnerait encore plus gravement. Les AESH exercent donc, un métier essentiel, à part entière, au sein de l'Éducation nationale. **Il est grand temps pour ces personnels d'accéder à une reconnaissance concrète qui ne peut passer que par le statut** et un CDI de la Fonction publique n'est pas une titularisation !

**AESH TRAITÉES COMME DES PIONS
ÉLÈVES GÉRÉS COMME DES
NUMÉROS
PERTE DE SENS DU MÉTIER...**

ABANDON DES PIAL : UNE PRIORITÉ

La **généralisation des PIAL a dégradé les conditions de travail pour les AESH** : emplois du temps éclatés, multiplication du nombre d'élèves accompagnés, remplacement au pied levé des collègues absents, déplacements du jour au lendemain sans aucun respect du travail ni de l'intérêt des élèves.

Les décisions politiques sont déconnectées du réel et de l'humain. La mise en place des PIAL, accompagnée d'une mutualisation échevelée, se font au mépris des heures notifiées par la MDPH et des besoins des élèves. **L'essence même du métier est bafouée,**

DESTRUCTION DU MÉTIER : 1 CONTRAT POUR PLUSIEURS FONCTIONS ?

Le ministre a indiqué que son objectif était « *de proposer à tous les AESH qui le souhaitent un contrat de 35 heures, ce qui représentera un gain substantiel de revenus* », précisant qu'« *une telle mesure suppose un chantier d'ensemble sur le rôle des AESH et leurs missions* ». La seule piste envisagée pour augmenter le temps de travail est d'articuler « le temps scolaire et le temps périscolaire » sous une forme de contrat unique géré par l'Éducation nationale avec mise à disposition pour les collectivités. Cela revient à **institutionnaliser un forme de polyvalence**, à détruire le métier qui est celui d'accompagnante d'élève en situation de handicap dans ses apprentissages. **Un travailler plus pour gagner plus inacceptable.**



REVENDIQUONS

- UN VRAI MÉTIER RECONNU PAR UN STATUT DE FONCTIONNAIRE D'ÉTAT DE CATÉGORIE B
- UN SALAIRE DE DÉBUT DE CARRIÈRE 2000€ MINI POUR UN TEMPS PLEIN ET UN SALAIRE À 100% À 24H D'ACCOMPAGNEMENT EN PRÉSENCE DES ÉLÈVES
- L'ABANDON DES PIAL
- LE RESPECT STRICT DU CADRE DE MISSIONS DES AESH DÉFINI PAR LA CIRCULAIRE DE 2017

avec la CGT UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !

CGT Educ'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655 • unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgt_educ



@cgteducation